

Nouakchott, le 01 Juillet 2011

Récépissé N° 017 Portant déclaration d'une association dénommée :

« Association (Nessr) pour l'Agriculture et le Développement »

Par le présent document, **Mohamed Ould Boilil**, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation délivre, aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration d'une association déclarée ci-dessus.

Cette association est régie par la loi n° 64.098 du 09 juin 1964 et ses textes modificatifs notamment des lois n° 73.007 du 23 janvier 1973 et 73.157 du 2 juillet 1973.

Les services compétents du Ministère ont reçu les pièces suivantes :

- Demande de reconnaissance en date du 23/12/2010
- Procès verbal de son Assemblée Générale du 05/12/2010
- Son Statut
- Son Règlement Intérieur.

Les responsables de l'association sont tenus de donner à la déclaration, objet du présent récépissé, la publicité exigée par les lois et règlements en vigueur, et en particulier, ils feront procéder son insertion au journal officiel conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi 64.098 du 9 juin 1964 régissant les associations.

Toute modification apportée aux statuts de l'association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de (3) mois au Ministère de l'Intérieur.

Buts de l'association : Développement

Siège : Nouakchott

Composition du Bureau Exécutif :

Président: Mohamed El Moctar O/ Mohamed Abdallahi O/ Abba

Secrétaire Générale : Fatimetou Mint Mahfoud O/ Mohamed Abdallahi

Trésorier : Mohamed Vall O/ Mohamed Abdallahi

Durée : Indéterminée

Le Ministre

Traduction conforme
(DGAPLP)
Le Directeur Général Adjoint